

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
083-248300543-20221215-lmc1182641-DE-1-1
Date de validation par la préfecture : mardi 20 décembre 2022
Date d'affichage : 22/12/2022

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 15 décembre 2022, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
68	11	2

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 22/12/354

**MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°22/06/149
(ARTICLE 5) PORTANT
ADOPTION DES TARIFS 2023
DE LA TAXE DE SEJOUR
METROPOLITAINE**

PRESENTS :

Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVAR, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Franck CHOUQUET, M. Jean-Louis MASSON, M. Yann TAINGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, M. Joël TONELLI, Mme Kristelle VINCENT, Mme Sandra TORRES, Mme Christine SINQUIN, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATESTTI, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Philippe LEROY, Mme Béatrice BROTONS, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne-Marie METAL, M. Christian SIMON, M. Gilles BALDACCHINO.

REPRESENTES :

Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Hervé STASSINOS ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVAR, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Chantal PORTUESE, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN.

ABSENTS :

M. Emilien LEONI, M. Michel DURBANO.

Séance Publique du 15 décembre 2022

N° D' O R D R E : 22/12/354

**O B J E T : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149
(ARTICLE 5) PORTANT ADOPTION DES TARIFS 2023
DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1 et L2121-22-1,

VU le Code du Tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

VU l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014, relatif à la réforme de la taxe de séjour,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°16/09/99 du Conseil Métropolitain du 20 septembre 2016 portant sur l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale à partir de 2017,

VU la délibération n°18/07/258 du Conseil Métropolitain du 19 juillet 2018 portant sur l'adoption des tarifs de la taxe de séjour métropolitaine à compter du 1^{er} janvier 2019, modifiée par délibération n°18/09/273 du Conseil Métropolitain du 21 septembre 2018,

VU la délibération n°21/05/205 du Conseil Métropolitain du 27 mai 2021 portant sur la mise à jour des catégories d'hébergement soumises à la taxe de séjour,

VU la délibération du 26 mars 2003 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

VU la délibération n°22/06/149 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2022 portant sur l'adoption des tarifs 2023 de la Taxe de Séjour Métropolitaine,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale en date du 05 décembre 2022,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée a institué une taxe de séjour métropolitaine sur l'ensemble de son territoire depuis le 01/01/2017,

CONSIDERANT que les tarifs 2023 ont été adoptés par délibération n°22/06/149 du 28/06/2022,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle liée au calcul de l'arrondi s'est glissée dans le montant de la taxe additionnelle pour la catégorie des hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles,

CONSIDERANT que la modification a pour objectif de :

- corriger le montant de la taxe additionnelle et le montant total de la taxe, pour la catégorie des hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles, indiqués à l'article 5 de la délibération n°22/06/149 du 28/06/2022,
- mettre ce tarif en adéquation avec le tarif indiqué sur la plateforme OCSITAN,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

DE MODIFIER à l'article 5, le montant de la taxe additionnelle et le tarif global pour la catégorie d'hébergement des 4 étoiles comme suit, sachant que le tarif Métropole 2023 reste inchangé.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Catégories d'hébergement	Tarif Métropole 2023	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,96 €	0,20 €	2,16 €

Les tarifs pour les autres catégories d'hébergement restent inchangés.

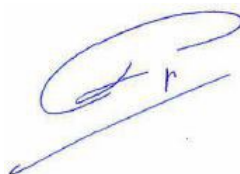
Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 15 décembre 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



- Copie -

POUR 79

CONTRE 0

ABSTENTION 0